



SOMMAIRE

- P.1** Edito du maire
- P.2** Conseil municipal
- P.3** La Parole est aux commissions
- P.5** La Parole est aux associations
- P.8** C'est d'actualité

Les nouvelles d'Anthon n°2 Juillet 2015

Directeur de publication : Bruno Bon

Réalisation : Michel Brivet

Rédaction / Diffusion : Mairie d'Anthon

Photos : Mairie, associations, particuliers
avec leur accord

Impression : Imprimerie ICA

Mise en page : http5000

Dépôt légal : 2015. Imprimé en France.

EDITO DU MAIRE

Anthonoises, Anthonois

En ce début d'été, nous nous retrouvons pour notre rendez-vous trimestriel au travers des « Nouvelles d'Anthon ».

Je rappelle que ce bulletin municipal est un outil de communication sur la vie dans notre village, en complément du site internet. Mis à jour régulièrement, celui-ci rencontre un beau succès avec de très nombreuses visites.

C'est sous la canicule que nous débutons l'été ; il convient alors à chacun d'être bienveillant envers les personnes les plus fragiles, mais aussi d'adapter nos comportements face aux risques d'incendie ou de pollution.

Et si nous recevons régulièrement des messages de la Préfecture pour des alertes pollution (particules fines), rien n'est fait pour réduire les odeurs insupportables et intolérables des plateformes de compostage, pourtant de plus en plus fréquentes et fortes avec la chaleur. J'invite chaque personne concernée à suivre la démarche mentionnée dans ce bulletin (p.8) pour sensibiliser les services préfectoraux à ce problème.

Au regard de ces nuisances, comment aurions-nous pu donner notre aval à un projet de méthanisation gigantesque porté par les mêmes exploitants alors que rien n'est mis en œuvre actuellement pour atténuer les odeurs ; on nous promet simplement des contraintes supplémentaires !

À ce propos, rien de nouveau sur ce dossier depuis une réunion en sous-préfecture le 3 avril dernier où Mme le Sous-Préfet avait admis que le commissaire-enquêteur avait donné un avis favorable à un dossier qui était irrecevable ! Une nouvelle enquête publique sur le plan d'épandage portant sur les 3 départements (Isère, Ain et Rhône) et diligentée conjointement par les 3 Préfets respectifs devrait être réalisée. À ce sujet, M. le Préfet de l'Isère a pris un arrêté prorogeant le délai d'instruction de la demande d'autorisation déposée par Saint-Louis Energies pour 6 mois à compter du 10 juin 2015... suite au prochain épisode...

Je vous laisse à présent parcourir ce trimestriel, et vous invite encore une fois à consulter régulièrement notre site internet (www.mairie-anthon.fr) pour suivre l'actualité de notre village au quotidien.

Bonne lecture et à bientôt.

le maire,

Bruno Bon

HORAIRES D'ÉTÉ DU SECRÉTARIAT

Du **lundi 6 juillet au dimanche 30 août 2015**, le secrétariat de mairie sera fermé les samedis matins ainsi que le **lundi 13 juillet 2015** et la semaine du **10 au 16 août 2015**.

LA MAIRIE

Secrétariat de Mairie d'Anthon
Horaires d'ouverture :

Lundi de 16h à 18h30

Mardi de 10h30 à 12h et de 16h à 17h30

Mercredi fermé

Jeudi de 16h à 18h30

Vendredi de 10h30 à 12h et de 16h à 17h30

Samedi de 9h à 11h30

Vous pouvez prendre rendez-vous auprès du secrétariat au 04 78 32 13 22. M. le Maire et les Adjointes reçoivent sur rendez-vous.

Urbanisme

■ Modification simplifiée du PLU n°1

Afin de préciser certains points du règlement notamment sur la question des clôtures en limite séparative et en limite de voirie, il a été décidé par la commission urbanisme de lancer une procédure de

modification simplifiée.

Un dossier sera rédigé dans l'été précisant les points du règlement à modifier. Le public sera informé et le dossier mis à disposition durant 1 mois à la mairie.

■ Service instructeur des autorisations et actes relatifs à l'occupation et l'utilisation du sol : Convention de mise à disposition commune de Charvieu-Chavagneux

La mise à disposition gratuite sous certaines conditions des agents de l'Etat pour l'instruction des actes ADS (Application du Droit des Sols) prend fin au 1^{er} juillet 2015.

Monsieur le Maire propose par conséquent de confier l'instruction d'une partie des autorisations relatives à l'occupation du sol à la commune de Charvieu-Chavagneux.

Délibération votée à l'unanimité.



Eau et assainissement

■ Convention avec le Conseil Général de l'Isère : mission d'assistance technique dans les domaines de l'assainissement, la préservation de la ressource en eau et la restauration des milieux aquatiques

Monsieur le Maire expose que depuis 2010, le Conseil Général de l'Isère a mis en place une mission d'assistance technique dans les domaines de l'assainissement, la préservation de la ressource en eau et la restauration des milieux aquatiques.

La commune d'Anthon est éligible à cette assistance et peut bénéficier de trois niveaux d'intervention :

- Informations et conseils ponctuels à caractère technique, financier ou réglementaire,
- Accompagnement pour mener un réflexion stratégique sur le service d'eau potable ou d'assainissement,
- Prestations d'expertise technique.

Délibération votée à l'unanimité.

■ Participation pour financement de l'assainissement collectif - Révision

Monsieur le Maire indique qu'actuellement la commune appelle une participation pour raccordement au réseau communal d'assainissement pour toute construction nouvelle ou rénovée raccordée au réseau d'assainissement.

Or, la commune applique depuis le 1^{er} juillet 2012 la participation au financement

de l'assainissement collectif.

Il est donc nécessaire de supprimer la participation pour raccordement au réseau communal d'assainissement pour ne percevoir que la PFAC.

Monsieur le Maire propose par conséquent, au vu de ces éléments, de réviser

le montant de la PFAC et de le porter à 2200€ par logement ou local d'activité à partir du 1^{er} juillet 2015, le montant au m² pour les logements collectifs restant inchangé (délibération 26/2012 du 17 septembre 2012).

Délibération votée à l'unanimité.

Personnel communal

■ Service de médecine préventive et professionnelle : adhésion au CDG38

Monsieur le Maire indique que la commune fait actuellement appel au SMIEVE pour assurer le service de médecine préventive et professionnelle.

Le service n'étant pas satisfaisant (manque de suivi des agents, visites médicales peu approfondies...), il est proposé de changer de centre et d'adhérer auprès du CDG38 qui propose un service complet avec une équipe pluridisciplinaire.



Scolaire / Périscolaire

■ Tarifs périscolaires : révision

Monsieur le Maire rappelle que les tarifs du restaurant scolaire n'ont pas augmenté depuis 2001. Face aux charges supplémentaires supportées par la collectivité (personnel supplémentaire pour la surveillance), la commission scolaire propose de

réviser les tarifs du restaurant scolaire comme suit :

- Repas réguliers : 4,30€ au lieu de 4€.
- Repas exceptionnels : 5€ au lieu de 4,50€

Pour le service de garderie périscolaire, après un an de fonctionnement, il est nécessaire au regard du nombre d'inscriptions d'ajuster les tarifs comme suit :

- Garderie pour les réguliers : 1,50€ / demi-heure au lieu de

1,25€

- Garderie occasionnelle : 2,25€ / demi-heure au lieu de 2€

Il est proposé de conserver le principe de gratuité pour les TAP.

Le service de garderie périscolaire fonctionnera également le mercredi matin de 7h45 à 9h à partir de la rentrée 2015/2016

Délibération votée à l'unanimité.

Questions diverses

■ Extension du cimetière

Le nombre d'emplacements libres pour de nouvelles concessions étant de plus en plus réduit et la population étant toujours en augmentation, il est nécessaire de procéder à l'extension du cimetière communal. Un emplacement réservé a été prévu pour cela au PLU derrière le cimetière actuel. Lancement de la procédure.

■ Entretien de la voirie

Au 1^{er} janvier 2016 : interdiction d'utiliser les produits phytosanitaires sur le domaine public. L'entretien de la voirie et des espaces communaux va devenir problématique : solutions alternatives soit très coûteuses, soit peu efficaces, soit chronophages.

Proposition pour une campagne de sensibilisation des habitants afin qu'ils participent au désherbage de la voirie devant chez eux.



■ Demande boucherie JUND

Demande de la boucherie Jund de Tignieu-Jamezyieu pour faire une tournée dans le village le mercredi matin. Avis favorable du Conseil Municipal.

L A PAROLE EST AUX COMMISSIONS

Réforme des rythmes scolaires : compte-rendu du comité de pilotage du 30 avril 2015

■ Rappel sur la réforme des rythmes scolaires : but et contexte de sa mise en place à Anthon

- Objectif : respecter au mieux le rythme de l'enfant.
- Manque de locaux, de structures et de moyens financiers.
- Ecole le mercredi matin de 9h à 12h.
- TAP de 15h45 à 16h30 les lundis, mardis, jeudis et vendredis.
- TAP assurés par les enseignants (rémunérés par la commune) et par 2 agents municipaux dans les locaux de l'école.
- Les TAP sont gratuits : aide aux devoirs et garderie « améliorée ». En parallèle a été mis en place un service de garderie le matin de 7h45 à 8h30 et le soir de 16h30 à 18h dans les locaux de l'école.



■ Premier bilan sur le fonctionnement des TAP (Temps d'Activités Périscolaires)



- Les enfants surtout les petits sont plus fatigués avec cette réforme.
- Le taux de participation aux TAP est d'environ de 90%.
- L'aide aux devoirs (CE1 à CM2) est bénéfique pour les enfants.
- La mise en place cette année s'est faite dans l'inconnu et la précipitation et nécessitera alors une organisation plus définie à l'avenir.
- Les enfants ont aussi besoin de moments de liberté, moins « scolaires ».
- L'organisation et le fonctionnement des TAP ont été facilités par l'engagement des enseignants, remerciés par la municipalité.

■ Bilan financier des activités périscolaires

- **TAP** : la rémunération des intervenants (4 enseignants + 1 animateur + 1 ATSEM) à laquelle il faut ajouter la rémunération d'une ATSEM le mercredi matin et des heures de ménage supplémentaires, portent le coût de la réforme à 15 500€ par an. Si l'on déduit les 8 100€ du fonds d'amorçage (90€ par enfant et par an), la réforme coûte 7 400€ par an à la commune d'Anthon.
- **Restaurant scolaire** : le coût de la rémunération du personnel et des repas est de 41 570€ par an. La participation des parents est de 30 530€ par an (4€ le repas). Le coût pour la municipalité s'élève alors à 11 040€ par an.

■ Mise en place du PEDT

L'objectif premier étant le respect du rythme de l'enfant, les TAP de ¼ d'heures par jour seront reconduits.

Le coût lié au recrutement d'intervenants spécialisés pour la mise en place d'activités particulières serait difficilement supportable par la collectivité et les parents et ce coût viendrait s'ajouter au problème de manque de locaux.

Il est donc envisagé de reconduire une garderie « améliorée » avec l'accord de 3 enseignants, en conformité avec les règles d'un PEDT.

Le PEDT s'établirait ainsi :

- Territoire concerné : commune d'Anthon
- TAP de 15h45 à 16h30 les lundis, mardis, jeudis et vendredis
- Durée du PEDT : 3 ans avec modifications par avenant annuel
- Organisation des TAP : 3 enseignants, 1 ATSEM, 2 agents municipaux et possibilité d'interventions occasionnelles de bénévoles. **Toute personne intéressée pour intervenir et faire partager ses compétences peut prendre contact avec la Mairie.**
- Objectifs éducatifs partagés par les partenaires :
 - réussite scolaire

- **Garderie périscolaire** : coût rémunération personnel : 8 960€ par an. Participation des parents : 5 490€ par an. Reste à la charge de la commune : 3 470€ par an.

Le coût total pour la commune (en ne comptabilisant que les rémunérations du personnel hors charges de fonctionnement et frais d'équipement) pour les activités périscolaires est de 21 910€ par an.

Pour la rentrée 2015, le fonds de soutien (ancien fonds d'amorçage pérennisé) est conditionné à la mise en place d'un PEDT (projet éducatif territorial), qui, de plus, doit être en lien avec le projet d'école.

- développer la curiosité, la sensibilité et la responsabilité des enfants
- Effets attendus :
 - amélioration des résultats et réponse à la difficulté scolaire
 - ouverture à l'éducation culturelle, sportive, technique, humaniste
- Activités en lien avec le projet d'école.
- Nature des activités :
 - aide aux leçons
 - activités artistiques, culturelles, scientifiques et techniques
 - jeux calmes, repos et détente
 - jeux collectifs en extérieur
- Des bilans intermédiaires sur les TAP seront réalisés à chaque conseil d'école.
- Un bilan annuel sera établi en comité de pilotage en fin d'année scolaire.

La municipalité souhaitant privilégier l'éducation des enfants maintient son effort budgétaire avec la gratuité de ces TAP.

Alors que nous bouclons la rédaction de ce bulletin, nous venons d'apprendre que les services de l'Etat ont validé notre PEDT.

Commission Espaces verts - Environnement

■ Réveil bruyant mardi 30 juin

Mardi matin, nous avons procédé au grand nettoyage de nos voiries. La balayeuse a sillonné nos rues en aspirant tous les déchets présents sur la voirie, puis les a évacués en centre de traitement. Cette opération que nous renouvelons trois à quatre fois par an, contribue à l'amélioration de notre cadre de vie.



■ Le fleurissement bat son plein

Depuis quelques années, nous mettons l'accent sur le fleurissement, que ce soit les ronds-points, l'entrée du village, la façade de la mairie, les bacs à fleurs, etc... toutes ces plantes, qui demandent un entretien régulier, nous récompensent en cette période avec de beaux résultats.

Taille de nos végétaux

Les espaces verts sont indispensables. Ils contribuent à améliorer le cadre et la qualité de vie, ils ont un intérêt écologique et paysager. Cependant, et malgré toutes ces vertus, ils peuvent dans certains cas présenter des inconvénients voire une gêne.

Quelques exemples

Une haie qui dépasse sur le domaine public est un véritable problème occasionnant un obstacle à la mobilité que se soit sur un trottoir pour les personnes valides ou les personnes à mobilité réduite, sur la route pour les automobilistes, ou dans un espace vert communal pour l'entretien. Pour une haie entre voisins, il est rappelé l'obligation d'entretien et d'élagage des propriétaires. Mais avant tout, cela fait partie du respect et du bien vivre ensemble afin de maintenir une bonne relation de voisinage.

Obligations d'entretien et d'élagage

- 1- Tout propriétaire est tenu de couper les branches de ses arbres qui dépassent chez son voisin, au niveau de la limite séparatrice.
- 2- Le voisin n'a pas le droit de couper lui-même les branches qui dépassent. Mais il a le droit absolu d'exiger qu'elles soient coupées au niveau de la limite séparatrice (droit qui ne se perd jamais - Cassation civile 17 septembre 1975), même si l'élagage risque de provoquer la mort du dit arbre (Cassation civile, 16 janvier 1991. Chambre 3).

3- Dans le cadre d'une location, les frais d'entretien et d'élagage sont à la charge du locataire (décret du 26 août 1987).

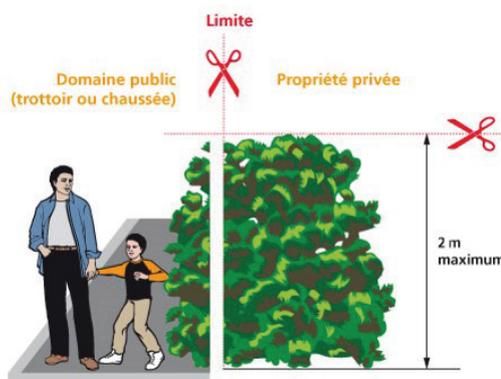
Les plantations le long des voies publiques

L'entretien est à la charge du propriétaire riverain, dont la responsabilité est engagée en cas d'accident.

Nous vous invitons donc à tailler votre haie au ras de votre propriété et à hauteur réglementaire.

Les végétaux coupés seront évacués à la déchetterie.

Espérant que vous comprendrez le bienfondé de cet article.



LA PAROLE EST AUX ASSOCIATIONS

ADENI

À l'image de chacune des quatre réunions organisées par l'association et malgré une météo peu clémente nous étions, toutes générations confondues, près de 400 à manifester le dimanche 14 juin dernier, contre ce projet d'usine avancé par Saint-Louis Energies au cœur d'un corridor biologique.

Les réunions, en sous-préfecture entre décideurs, ou bien encore à ANTHON en présence des acteurs du projet soumis à



vos vœux, n'ont pas eu les effets attendus. Les uns et les autres se fondent dans un calendrier dont on a tout à craindre.

Notre vigilance et notre détermination ne doivent pas faiblir.

Pour suivre l'actualité du dossier consultez le site www.adeni.fr



FC Anthon

Pour cette fin de saison, le bilan du FC Anthon est satisfaisant.

L'équipe séniors a réussi à se maintenir en troisième division de district grâce à une très belle deuxième partie de championnat (5 victoires, 1 nul et 1 défaite), ce qui n'était pas le cas en première partie puisque celle-ci était dernière à la trêve hivernale.

L'équipe U6 a plutôt bien fonctionné, de nombreux joueurs aux entraînements, mais malheureusement nous n'avons pu participer que très rarement aux plateaux organisés à l'extérieur ainsi qu'à la journée fédérale de fin de saison qui se déroulait à Rochetoirain.

Nous vous donnons rendez-vous le 12 septembre 2015 pour le traditionnel concours de pétanque au stade des Eaux Vives à Anthon.



Amicale d'Anthon

Tour d'horizon des manifestations organisées depuis janvier 2015

■ Tennis de table / Tournoi du 22 février 2015

Peu d'habitants d'Anthon : 11 enfants et 12 adultes ont participé au tournoi. Les grands vainqueurs chez les enfants : 1^{er} Nicolas BON – 2^{ème} Théo JOGUET. Chez les adultes dames : 1^{ère} Céline MAZET – 2^{ème} Sylvie MAZET. Tournoi mixte : 1^{er} Alain DEL-LATORE – 2^{ème} Bruno BON. Tous nos remerciements à l'équipe de ping-pong qui s'investit beaucoup pour l'organisation. Les enfants sont ravis de participer.



■ Fête du printemps / Vendredi 20 mars à 20h30



90 entrées payantes. Nous sommes de plus en plus fans de nos belles voix d'Anthon qui nous ont interprété 37 titres lors de ce concert : en duo, en solo, en groupe ; des chansons pour toutes les générations, une très belle ambiance.

Merci à Jean-Jacques WILLIG pour sa participation ainsi qu'à toutes les per-

sonnes bénévoles qui travaillent à la réussite de cette soirée, et à la Mairie pour son aide financière.

N'oubliez pas cette date l'année prochaine ! Une rose est offerte à toute les dames pour fêter le printemps !

■ Fête au village / Dimanche 7 juin

Une belle journée qui nous a valu quelques difficultés dans sa préparation. Nous n'avons pas pu louer le petit train. Nous devons recevoir un groupe de musiciens du Beaujolais qui s'est décommandé 15 jours avant. Heureusement « LOS PIARDOS » de l'Eolienne de Pont-de-Chéruy a pu nous accompagner dans la distribution des brioches. Le matin, le tracteur refusait de partir pour tirer notre char que Josette Leroy avait décoré.

En fin de compte tout s'est bien passé. Une super équipe pour monter le chapiteau des anciens combattants sous l'œil ô combien vigilant de Monsieur PINET ; une équipe tout aussi performante pour installer les structures gonflables.

Nous remercions Isabelle DREVOT pour ses jolis maquillages, MATTHIEU CESARI pour son stand photos, Josette AGUERA pour la pêche à la ligne et sa patience avec les enfants. Un grand merci à tous ceux qui ont animé le spectacle : Bruno JOGUET et ses élèves, Ginette BLASQUEZ et Karine MOURIER pour le chant, Anne GALLIA pour les démonstrations de gymnastique et de danse.



■ Bientôt le vide-grenier / Le 20 septembre

Nous rappelons à tous les volontaires que nous avons besoin d'aide pour la réussite de cette journée.

À partir de Septembre, l'Amicale recherche de nouvelles recrues homme ou femme pour s'investir dans le bureau. Deux de nos membres ne se représentent pas, si nous ne les remplaçons pas, nous ne serons pas assez nombreux pour former un nouveau bureau. Merci de prendre contact avec le président Bruno TRUTTA.

www.amicaleanthon.fr

Sou des écoles

L'heure des vacances est arrivée pour l'équipe du Sou, il est donc temps de dresser le bilan avant de terminer cette année scolaire.

Nous avons durant l'année scolaire 2014 / 2015 organisé un bon nombre d'événements :

- Soirée théâtre
- Ventes de chocolats de Noël
- Vente de sapins
- Bourse aux jouets + vente de saucissons
- Vente de Printemps
- La chasse aux œufs de Pâques
- Réalisation d'un livret de sponsors
- La kermesse (sur le thème « Afrique ») qui s'est déroulée sous un magnifique soleil

Qui nous ont permis de financer :

- Le projet pédagogique ≈ 2000 €
- Cadeaux de Noël (babyfoot, jeux de cour, livres, trampoline, tapis de jeux...) ≈ 400 €
- Jeux et matériel pour classe (clé USB histoire, balles, frisbee, tchoukball...) ≈ 1000 €
- Participation au défi maths ≈ 380 €
- Sortie « Résistance en chemin » + outils pédagogiques (CM1/CM2) ≈ 340 €
- Sortie « Rencontre des correspondants à Charvieu » (GS/CP) ≈ 240 €
- Du matériel pour l'école à venir (rétroprojecteur...) ≈ 1000 €

Un petit zoom sur la kermesse :



- Les enfants ont vendu 1030 tickets de tombola et les deux meilleurs vendeurs ont été récompensés.
- Nous remercions les enfants et les enseignants pour le magnifique spectacle qu'ils nous ont offert.
- Nous avons fait 1873€ de bénéfices auxquels s'ajoutent 1365€ du livret sponsors... Un record !

Nous vous souhaitons de bonnes vacances et vous donnons rendez-vous l'année prochaine, en espérant avoir déclenché de nouvelles vocations de bénévoles dont nous avons toujours grand besoin.



Plateformes de compostage et nuisances olfactives

Plusieurs administrés se sont plaints dernièrement d'odeurs nauséabondes provenant des plateformes de compostage.

Si vous êtes, vous aussi, gênés par de telles odeurs et si l'origine est effectivement l'une des deux plateformes de compostage, du fait du classement de ces exploitations en installations classées pour la protection de l'environnement, vous pouvez adresser vos plaintes à la DDPP de l'Isère ou à la Préfecture de l'Isère via un **formulaire de réclamation** disponible sur :

- **Site internet de la mairie d'Anthon** www.maire-anthon.fr rubrique « Informations utiles »
- **Site internet de la DREAL Rhône-Alpes :**
www.rhone-alpes.developpement-durable.gouv.fr rubrique « Prévention des risques et pollutions » puis « ICPE »

Bibliothèque municipale Henri Bodet

■ Horaires d'ouverture durant l'été

Juillet : Mercredi de 15h à 16h30
Vendredi de 16h30 à 18h30
Samedi de 10h30 à 12h

Août : Mercredi de 15h à 16h30
Samedi de 10h30 à 12h

Congés : fermeture après la permanence du 25 juillet, ouverture le 12 août. La bibliothèque sera fermée le 15 août.



■ Nouveau !

Quel que soit votre style de musique, vous trouverez à la bibliothèque un choix de CD musicaux. Nous vous rappelons que vous pouvez emprunter jusqu'à : 4 livres, 2 magazines, 2 DVD, 2 CD, pour une durée de 3 semaines. L'accès à la bibliothèque est gratuit et ouvert à tous les habitants d'Anthon.

Pompier volontaire, ça vous tente ?

La caserne de Villette d'Anthon recrute comme sapeurs-pompiers volontaires des hommes et des femmes de 16 à 45 ans motivés, sportifs et disponibles pour servir la population.

Actuellement au nombre de 23 agents, la caserne défend les communes de Villette d'Anthon et d'Anthon et toutes les communes voisines en renfort, ce qui représente ainsi plus de 300 interventions à l'année.

Si vous souhaitez des renseignements pour pouvoir nous rejoindre, merci de contacter le Lieutenant Chiera Grégory au 06 16 54 47 60

Stage PSC1

Nous souhaiterions organiser une session de formation aux gestes de premiers secours, sur une journée, fin septembre.

Si vous êtes intéressés et, pour vous renseigner sur les modalités, merci de prendre contact auprès du Sergent Chef Bardon Laurent au 06 62 99 37 10

Attention, places limitées.



Manifestations à venir

DATE	ANIMATION	ASSOCIATIONS	LIEU
4 septembre 2015	Assemblée générale	Amicale	Salle des fêtes
5 septembre 2015	Forum des associations	Interassociation	Salle des fêtes
12 septembre 2015	Tournoi de pétanque	FC Anthon	Stade des eaux vives
20 septembre 2015	Vide grenier	Amicale	Stade des eaux vives
22 septembre 2015	Assemblée générale	Sou des écoles	Salle des associations
18 octobre 2015	Fête des classe en 5	Amicale	Salle des fêtes